

Justice par-ci, injustice "par tout"

La Belgique

Inutile de trop insister sur la Justice belge: le drame de Julie et Melissa a mis en exergue ce que d'aucuns appellent les dysfonctionnements et d'autres le fonctionnement normal, défectueux par nature. Un appareil lourd et sclérosé, corporatiste, conservateur, coupé de la réalité est censé rendre la justice. La nomination de Marc Verwilghen a soulevé quelques espoirs. Que pourra-t-il faire ? Une des premières tâches qu'il comptait effectuer était l'étude du dossier du juge Langlois chargé de l'affaire Dutroux, afin de se prononcer sur la prolongation de son mandat. Coup dans l'eau. Le précédent ministre de la Justice, T. Van Parijs, s'était hâté de confirmer le juge Langlois dans un rôle bien rassurant pour tous les coupables du pays. Par contre, Marc Verwilghen a eu la possibilité de permettre au juge Leys de poursuivre son enquête à l'encontre de la Kredietbank soupçonnée de traficotages au Luxembourg.

Lors de la commémoration du 3^e anniversaire de la disparition de Julie et Melissa, à Grâce-Hollogne, plusieurs milliers de personnes ont écouté des interventions de personnalités révoltées par l'attitude de la Justice dans cette affaire. Les arguments ne manquent pas, et ils ont tous été évoqués avec calme, de manière réfléchie, sans démagogie. Ce mouvement reste gênant pour les gens bien en place, pour ceux qui se contentent de bonnes paroles réconfortantes, n'acceptant – de mauvaise grâce – que des changements mineurs, insignifiants. C'est malheureusement un grand nombre de magistrats et leur "amis" politiciens, savants, experts et autres... qui se sentent visés.

S'il est des pays qui sont des paradis fiscaux, la Belgique est le paradis des truands: les tueurs du Brabant, le(s) commanditaire(s) de l'assassinat d'André Cools et de l'inspecteur vétérinaire Van Noppem, les responsables des réseaux pédophiles et d'assassinats d'enfants, les grands fraudeurs du fisc et de la sécurité sociale vivent heureux et paisibles; par contre, les juges qui les pourchassent, les témoins, les simples gens qui réagissent subissent les pires ennuis: disparitions en série de témoins, sanctions contre les magistrats, accusations de "populisme", de "poujadisme", etc. à l'encontre des activistes.

Pour trouver un coupable, il faut le zèle de l'un ou l'autre kamikaze, c'est-à-dire d'une personne honnête et courageuse qui s'expose à la répression et à la diffamation. Quant au coupable, "on" trouve toujours une solution, par exemple, lui donner l'occasion de s'évader.

Quant à Marc Verwilghen, sera-t-il remercié avant la fin de son mandat de ministre ? S'il ne pourra porter atteinte à long terme au lobby de la Magistrature, peut-être réussira-t-il à renforcer le camp des juges, avocats, procureurs... qui respectent la dignité humaine¹. On sait que l'injustice a encore de beaux jours devant elle; en Belgique, qui vole un oeuf vole en prison, qui vole un boeuf reçoit en prime des hormones, de la dioxine ou des boues d'excréments pour l'engraisser et faire du profit.

Mais soyons nuancés et calmons-nous. Certains "gros coupables" ont été arrêtés. Hammers et sa bande, d'autres qui ont attaqué des fourgons blindés, tué et blessé des convoyeurs sont enfermés. N'ayons surtout pas l'arrière-pensée qu'ils ont été pourchassés activement parce que leur crime a été de toucher aux portefeuilles des banques, des grands magasins et autres entreprises brassant beaucoup d'argent.

Cependant, le mouvement blanc et tout ce qui s'en est suivi a déjà obtenu des résultats; par son dynamisme, certaines modifications ont été réalisées (la création de Child Focus, l'ouverture – pendant un temps – des antennes aux parents Russo, une plus grande attention aux crimes pédophiles...); si elles sont mineures en regard de ce qu'il faudrait changer, au moins la passivité des années précédentes, le silence des foules ont fait place à des activités et solidarités nouvelles. À ce sujet, le comité de soutien aux parents de Julie et Melissa fait circuler une pétition "Pour en finir avec l'intolérable", à rentrer avant le 30 septembre.

¹ Depuis que ces lignes ont été écrites, du temps s'est écoulé et le ministre Verwilghen n'a pas réalisé ce qu'il annonçait, bloqué par ses pairs et par son idéologie libérale (septembre 2001).

Au niveau international

La logique de l'injustice est-elle propre à la Belgique ? C'est peu probable. On est en droit de s'inquiéter lorsqu'un Melchior Wathelet, fortement compromis en Belgique pour son attitude favorable à la libération conditionnelle de Dutroux malgré les avis défavorables de la commission ad hoc (avant les enlèvements et assassinats qui sont l'objet de l'enquête actuelle), est jugé dans une instance européenne. D'ailleurs, quitter son pays pour siéger dans un autre pays et régler des cas qui se produisent dans un troisième pays, n'est-ce pas être dans une position encore plus éloignée des réalités ? Déjà un magistrat qui n'aurait pas de casseroles accrochées à ses basques risque fort de passer à côté des vrais problèmes...

Cette question se pose également pour les Cours internationales appelées à juger les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et les génocides². Lorsqu'un Pinochet est mis en accusation à l'échelle internationale, lorsque des auteurs d'actes horribles sont arrêtés et jugés par une Cour internationale, on se réjouit, on se dit que l'impunité ne sera plus une valeur absolue pour ces "grands" qui martyrisent une population. En attendant, Pinochet est "enfermé" dans une résidence luxueuse et le Tribunal international ne juge-t-il pas de manière sélective ? Plusieurs dirigeants serbes sont arrêtés, mais combien de responsables croates ? Des Rwandais qui ont trempé dans le génocide sont réfugiés... en Belgique: plus on a de criminels dans notre pays, plus on démontre notre tolérance, ce ne sont pas les réfugiés expulsés qui me démentiront ! Quant aux autres grands criminels, les dictateurs sanglants, sous protectorat américain, qui règnent sur une grande partie du monde, croyez-vous qu'ils risquent d'être déferés devant un Tribunal ? Le constat actuel n'est-il pas que ce sont surtout les opposants à l'hégémonie américaine qui sont visés ? Actuellement, pour être passible d'une condamnation, il faut donc à la fois avoir commis un crime contre l'humanité *et* avoir défié les États-Unis et l'Occident.

Lorsque les Tribunaux seront bien rodés, ne condamneront-ils pas *aussi* ceux dont le seul crime est d'avoir résisté à la politique américaine ? Car quelle est la limite entre d'une part, une guerre de libération, horrible comme toute guerre, entraînant inévitablement des massacres inutiles³, et d'autre part, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ? Comme déjà actuellement, on ne recherche pas vraiment ceux qui sont à l'origine des guerres (le chancelier Kohl d'Allemagne mériterait d'être accusé de complicité dans le démembrement de l'ex-Yougoslavie et de ses conséquences tragiques, Bill Clinton trempe dans le soutien aux pires dictatures sanglantes comme l'Indonésie et affame les populations d'Irak et de Cuba), on doit émettre des réserves sur l'attitude des instances internationales. Obtenir qu'elles jugent sans se laisser influencer par des grandes puissances et des grands financiers est un objectif à long terme.

L'exemple de Pinochet a son côté positif. Il indique la nécessité d'une collaboration internationale, d'un interventionnisme de bon aloi: la pression des peuples a créé un rapport de forces en tout cas suffisant pour entamer des poursuites. S'il reste vrai que "la raison du plus fort est toujours la meilleure", comme l'écrivait un plaisantin il y a quelques siècles, le plus fort n'est pas toujours – ne sera pas toujours – celui qu'on croit. Ainsi va l'Histoire.

M. N.
Septembre 1999

² Selon le Monde Diplomatique de décembre 1998, il existe actuellement: le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (Nations unies), le Tribunal international pour le Rwanda (Nations unies) et la Cour pénale internationale (convention signée par 120 pays; des pays comme les États-Unis, la Chine, l'Irak, Israël ont refusé d'y adhérer).

³ En Belgique, après la Libération, de nombreux résistants armés ont été interrogés, parfois inculpés par la Justice, pour des exécutions contestées par la famille des victimes. Il est vrai que des erreurs ont été commises et qu'en plus, des règlements de compte ont été camouflés. Il est vrai aussi que des familles de collaborateurs ont essayé de se venger en portant de fausses accusations contre la Résistance.